

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 26 avril 2017

Présidence	M. E. Fillet
Présents	Mmes C. Chiriatti, I. Martinez, E. Possa MM. C. Brülhart, M. Da Costa, J. Grand, T. Hunziker, V. Läderach, L. Luisoni, D. Nicole, D. Perizzolo, B. Riedweg, F. Sandoz, M. Zwahlen
Excusés	Mme C. Di Stasi MM. R. Madarasz, N. Nussbaum

Monsieur G. Marti, Maire, et Monsieur G. Garnier, Adjoint, assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Prestation de serment d'un nouveau conseiller municipal
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2017
 3. Communications du Bureau
 4. Communications du Maire
 5. Communications des Présidents de Commissions
 6. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
 7. Commission Finances-Naturalisations-Logement – élection d'un-e vice-président-e
 8. Conseil de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement – élection d'un-e membre
 9. Conseil du Groupement intercommunal pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres de Presinge et Puplinge – élection d'un-e membre
 10. Terrains de football – vote d'un crédit d'investissement pour la réfection des terrains
 11. Ecole de Puplinge – vote d'un crédit d'investissement pour la création d'un ascenseur et l'amélioration des chemins de fuite
 12. Présentation des comptes 2016
 13. Crédits supplémentaires 2016 – vote d'une délibération
 14. Résolution relative à l'envoi en commission Social-Jeunesse-Ainés pour un examen des modalités d'ouverture de l'Espace Jeunes sur la commune de Puplinge
 15. Propositions individuelles et questions
-

En guise de préambule, et afin de célébrer la victoire au 1^{er} défi des élus au tournoi de hockey sur glace du 21 avril dernier, dans lequel étaient engagés Mme Di Stasi, M. Da Costa et M. Arter, lesquels ont largement contribué à la victoire de l'équipe Rive gauche, le Bureau tient à immortaliser l'événement

avec une photo de groupe. Tous les conseillères et conseillers présents, ainsi que l'Exécutif, posent pour la photo.

M. FILLET ouvre la séance à 20H35.

1. Prestation de serment d'un nouveau conseiller municipal

M. David PERIZZOLO prête serment. Applaudissement de l'assemblée.

M. FILLET dit que le Bureau a reçu un projet de résolution déposé par Mme POTENZA et M. GRAND, portant sur le renvoi en commission de l'examen des modalités de l'ouverture de l'Espace Jeunes. L'inscription à l'ordre du jour de la présente commission de cet objet est votée à l'unanimité. L'objet est inscrit au point 14 de l'ordre du jour.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2017

M. le MAIRE a 2 demandes de correction :

Page 3, concernant les communications du Maire au sujet du stationnement, à corriger comme suit : « La Mairie a déposé un recours au Tribunal de 1^{ère} instance ».

Page 9, concernant le nouveau véhicule, à corriger comme suit : « Le nouveau véhicule rentrera dans le bâtiment existant ».

Le procès-verbal du 15 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du Bureau

Pas de communications.

4. Communications du Maire

Conflit entre l'Etat et les communes concernant la reprise des cycles d'orientation

M. le MAIRE dit que l'ACG et le Conseil d'Etat ont des séances régulières au sujet du projet de modification de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton. Des échos de ces discussions sont parus dans la presse. Un élément sur lequel le Conseil d'Etat a beaucoup insisté contre l'avis des communes concerne le transfert de la propriété des cycles d'orientation aux communes où ils sont situés. Ce transfert implique des tâches et des charges supplémentaires pour les communes, pour des bâtiments en très mauvais état de plus de 50 ans, amiantés et bons pour la démolition. Le Canton veut imposer aux communes l'achat de ces bâtiments à leur valeur comptable de l'ordre de 20 millions, alors qu'ils ne devraient pas valoir plus d'un franc symbolique. L'ACG repousse cette proposition depuis deux ans et a récemment convoqué une Assemblée extraordinaire afin de taper du poing sur la table, en convoquant notamment la presse.

Pompiers

Egalement, une nouvelle réunion de l'ACG a eu lieu dans la soirée, qui a présenté l'évolution du concept opérationnel cantonal de défense incendie et secours, laquelle reprend la problématique des pompiers professionnels et volontaires, et où des points de vue très divergents ont pu s'exprimer. Il en ressort que le Canton a la volonté ferme de réorganiser les interventions de secours par les pompiers, avec une vision sur le long terme (15 ans ou plus). Le sujet sera prochainement débattu à l'occasion des prochaines séances de l'ACG.

Accord positif sur la nouvelle péréquation financière intercommunale

Egalement, et toujours dans le cadre de l'ACG, les discussions sur la nouvelle péréquation financière intercommunale prennent une bonne tournure, puisque la part du budget des communes entrant dans le Fonds péréquatif, et qui s'élève actuellement à 1% du budget, sera revu à la hausse, passant à 1.5% d'ici 2018, et à 2% d'ici 2019. Cette évolution est rendue nécessaire par le fait que le fossé entre communes riches et communes moins riches s'est encore creusé ces dix dernières années. Elle a été acceptée par l'ACG à l'unanimité moins 1 abstention. Ce sujet ne sera pas soumis au droit de referendum des Conseils municipaux, car il est du ressort du Grand Conseil. La loi doit en effet être modifiée, sous l'impulsion de l'ACG.

Egalement, le Fonds péréquatif pour les crèches est maintenu (CHF 10'000.- de participation par place de crèche, de la part de communes qui ont peu de place de crèche, mais qui bénéficient de places dans d'autres communes). Dans ce cadre-là, le Fonds de Puplinge va augmenter.

Enfin, une augmentation de la péréquation en faveur de la Ville de Genève (Ville-Centre) et en fonction des infrastructures qu'elle met gratuitement à disposition a été définie comme suit : la péréquation passera de 0.4 centimes additionnels (actuellement) à 0.5 d'ici 2018 et 0.6 d'ici 2019.

Inaugurations et rendez-vous

2 inaugurations auront lieu le 29 mai prochain : le verger communal au chemin de la Brenaz (20 arbres fruitiers et 90 arbustes plantés par les écoliers de Puplinge encadrés par Pro Natura) sera inauguré à 16H00, et à 18H00 le Street Workout, la nouvelle installation sportive situé à côté du terrain multisports. Enfin, M. LE MAIRE rappelle la visite des bâtiments situés en bordure de la Seymaz.

Taxe sur la levée des déchets d'entreprise

La facture annuelle d'un montant de CHF 100.- a été envoyée aux entreprises inscrites au Répertoire des entreprises du Canton de Genève. Cette taxe est due par toute entité autre qu'un ménage, quel que soit sa forme juridique, et même si elle ne compte pas d'employé. Seules les entreprises unipersonnelles exerçant à domicile ou à domicile d'autrui sont exonérées.

Bons résultats et évolution de la collecte des déchets ménagers dans la commune

Par ailleurs, concernant les déchets organiques, 5 containers installés en 2016 et 2017 aux points de collecte des Brolliets et de Graman ont permis de doubler la collecte en 6 mois, laquelle est passée de 380 kilos à 900 kilos par mois. Fort de ce succès, il est prévu que 2 nouveaux containers seront installés courant mai 2017 au point de collecte du quartier Plein-Champ, plus 1 container au point de collecte de Cornière. Quant aux Ecopoints de Frémis et des Hutins, la proximité d'habitations oblige à patienter, afin de s'assurer qu'il n'y aura pas de dégagements d'odeur lors des fortes chaleurs. Le processus évolue donc quartier par quartier.

5. Communications des Présidents de Commissions

- Commission Social- Jeunesse-Ainés

M. Brülhart informe que la prochaine séance de la commission aura lieu le 3 mai à 18H00.

- Commission Solidarité

M. LUISONI informe que la séance de la prochaine commission aura lieu le 29 mai à 20H00.

Aucune communication des autres Présidents de commission.

6. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

Aucune remarque.

7. Commission Finances-Naturalisations-Logement – élection d'un-e vice-président-e

Suite à la démission de M. Waldispühl, le Conseil municipal doit élire un-e remplaçant-e à la fonction de vice-président-e de ladite commission.

M. SANDOZ propose la candidature de M. David PERIZZOLO.

M. PERIZZOLO est élu par acclamations.

8. Conseil de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement – élection d'un-e membre

A la suite à la démission de M. Waldispühl, le Conseil municipal doit élire un remplaçant-e.

M. SANDOZ propose la candidature de M. David PERIZZOLO.

M. PERIZZOLO est élu par acclamations.

9. Conseil du Groupement intercommunal pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres de Presinge et Puplinge – élection d'un-e membre

M. FILLET dit que le Conseil doit se prononcer ce soir ainsi qu'à la séance du 10 mai au sujet des nominations en lien avec le Groupement intercommunal pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres de Presinge et de Puplinge. Il s'agit ce soir d'élire un membre au Conseil du Groupement, qui représentera le Conseil municipal au Conseil du Groupement ainsi que lors de la prochaine séance de la proposition de nomination des officiers.

M. ZWAHLEN propose Mme Claudine CHIRIATTI à ce poste.

Mme Claudine CHIRIATTI est élue par acclamations.

10. Terrains de football – vote d'un crédit d'investissement pour la réfection des terrains

M. FILLET dit que la Commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière a traité ce sujet à chacune de ses séances depuis l'automne 2016, et propose aujourd'hui au Conseil municipal de se prononcer au sujet d'un crédit d'étude.

M le MAIRE dit que malgré des travaux en surface effectués ces dernières années sur les terrains de foot, ces derniers ont révélé des problèmes concernant le drainage et les fondations. L'idée n'est pas d'augmenter l'activité footballistique dans la commune mais de mettre les terrains aux normes. Les drainages du terrain A sont devenus incontournables. L'installation du synthétique sur le terrain B est quant à elle motivée par le grand nombre des entraînements et par le fait qu'en hiver, les équipes junior de foot vont s'entraîner trois fois par semaine dans la salle de gym, empêchant d'autres activités de s'y tenir. Les entraînements pourraient dès lors avoir lieu toute l'année sur le terrain synthétique. En outre, il s'agit d'un investissement pour le long terme.

Par ailleurs, des normes de sécurité ne sont pas respectées et doivent impérativement faire l'objet de travaux (distances de sécurité, poteaux et source d'éclairage, grillage, etc.). L'idée étant de présenter au Conseil municipal un projet complet sur lequel il ne sera pas besoin de revenir par la suite.

Concernant l'emplacement des terrains de foot, M. LE MAIRE dit qu'une tentative pour déplacer les terrains au nord du village, il y a quelques années de cela, a été rejetée par l'Etat pour des raisons liées aux surfaces d'assolement. Avant 2025 ou 2030, rien ne pourra être fait dans ce sens.

M. LUISONI, remplaçant M. MADARASZ, Président de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière, passe la parole à M. NICOLE, qui a déjà présenté à la commission les raisons de son opposition au projet de crédit d'étude, et qui souhaite les exposer devant le Conseil municipal.

M. NICOLE expose les raisons de son opposition au projet de crédit d'étude en déplorant notamment l'absence de parking aux abords du terrain situé au centre du village, et le fait que l'investissement total prévu représente 40% du budget de la commune. Il met aussi en avant la probable extension de l'école, laquelle pourrait remettre en question l'existence du terrain synthétique à l'endroit où il se trouve. Il estime que la commune pourrait insister auprès de l'Etat afin d'obtenir l'autorisation de déplacer les terrains de foot au nord du village. Une solution minimaliste lui semble plus appropriée, avec un simple drainage.

M. LE MAIRE dit que négocier avec l'Etat le déclassement de surfaces agricoles relève de la mission impossible. En fait, la demande est traitée au niveau fédéral, et rien ne pourra être fait dans ce sens avant une quinzaine d'années. M. LE MAIRE dit l'importance pour la commune d'avoir un terrain au centre du village, afin d'attirer le plus grand nombre de jeunes. Un terrain excentré, ainsi qu'on l'a constaté à Meinier, a un effet dissuasif sur la fréquentation des jeunes.

Concernant le parking, M. LE MAIRE rappelle le projet de construire un parking public souterrain sous l'immeuble prévu derrière celui de la Poste. En attendant, le préau de l'école est suffisamment grand pour accueillir des voitures. Enfin, il n'y aura aucune dérogation quant aux normes de sécurité, qui doivent par conséquent impérativement être remises à niveau.

Sans autres remarques ou questions de l'assemblée, M. FILLET soumet la délibération au vote.

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour la réfection des terrains de football

Vu l'exposé des motifs ;
vu le devis établi par le bureau Sportfloor Technologies le 3 mars 2017 ;
vu les travaux de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière, des 7 mars et 6 avril 2017 ;
conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;
sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide par 12 oui, 1 abstention, 1 non :

1. De procéder à une étude pour la réfection des terrains de football.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 100'000.-- destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 100'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.

11. Ecole de Puplinge – vote d'un crédit d'investissement pour la création d'un ascenseur et l'amélioration des chemins de fuite

M. FILLET passe la parole à M. GARNIER.

M. GARNIER dit que le constat de base est que l'école est actuellement dans l'incapacité de gérer la mobilité réduite des enfants. Egalement, les travaux d'entretien de l'école sont rendus plus difficiles en raison de l'absence d'ascenseur.

D'autre part, il est ressorti des études concernant la surélévation de la salle de gym que la construction d'une seule circulation verticale serait trop coûteuse. Il a donc été prévu d'en construire deux, une pour l'école et une autre pour la surélévation.

D'autre part, la sécurité de fuite (feu), particulièrement au niveau de la salle de rythmique, est déficiente et demande à être redéfinie, en isolant la salle de rythmique du couloir de fuite.

Sans autres remarques ou questions de l'assemblée, M. FILLET soumet la délibération au vote.

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement pour la création d'un ascenseur pour personnes à mobilité réduite dans l'école de Puplinge et à l'amélioration des chemins de fuite

Vu l'intérêt de disposer d'un ascenseur dédié aux personnes à mobilité réduite dans l'école primaire de Puplinge ;
vu le rapport du bureau Zanetti concernant les normes de sécurité dans l'école primaire de Puplinge ;
vu le devis établi par le bureau LSD le 5 avril 2017 ;
vu le rapport de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière, du 6 avril 2017 ;
conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;
sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide par 14 oui, soit à l'unanimité :

1. De réaliser les travaux relatifs à la construction d'un ascenseur pour personne à mobilité réduite et à l'amélioration des chemins de fuite dans l'école de Puplinge.
2. D'ouvrir au maire un crédit de CHF 200'000.- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses de CHF 200'000.- dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 200'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, rubrique 2116.331.00 dès 2018.
5. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 200'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

12. Présentation des comptes 2016

En l'absence de M. NUSSBAUM, M. LE MAIRE prend la parole.

M. LE MAIRE rappelle que 2015 a été marqué par des investissements conséquents pour la commune (plus de CHF 4'600'000.-) avec une charge de travail importante pour les employés et les services communaux. En 2016, la prudence a été de mise. Par ailleurs, la disponibilité des collaborateurs de la Mairie n'a pas permis de lancer toutes les études souhaitées. Toutefois, de nombreux investissements ont été faits durant l'année 2016, comme la transformation du local voirie en locaux parascolaires, le remplacement des tableaux noirs de l'école par des tableaux blancs interactifs, la création du terrain multisports, le lancement d'études pour la création des salles polyvalentes en surélévation de la salle de gym, les études pour le déclassement en vue de la réalisation de logements aux Brolliets, l'achèvement des travaux de la Mairie ainsi que la finalisation de l'Espace de Vie Enfantine.

Parallèlement, 2016 a vu une grande incertitude concernant les rentrées fiscales effectives, compte tenu de l'augmentation de la population résidente, notamment avec la mise à disposition de la plus grande partie du quartier des Hutins. L'estimation faite en octobre 2015 était d'une augmentation de 20% des recettes fiscales pour l'année 2016. Mais du retard dans le chantier des Hutins a freiné l'accroissement de la population, et occasionné une baisse de 13% des recettes fiscales pour 2016 par rapport aux prévisions du budget. Une plus grande prudence dans les dépenses (baisse de 8% des charges par rapport aux prévisions du budget), ainsi que des correctifs favorables sur les estimations d'impôts pour les années 2013 à 2015, ont finalement permis d'éviter un budget déficitaire et d'enregistrer un exercice bénéficiaire.

Par conséquent, le résultat des comptes 2016 enregistre un excédent de CHF 1'000'007'155.19.

M. LE MAIRE évoque d'abord les charges concernant le personnel, les jetons de présence des conseillers municipaux, ainsi que les indemnités du Maire et des ses adjoints qui s'élèvent en tout à CHF

1'555'101.07, soit en baisse de 2.69% par rapport à l'année précédente, et représentant 22,88% des charges totales.

Le secteur de la petite enfance est le deuxième plus important poste de dépenses pour la commune, crèche et jardin d'enfant confondus, et représentent 16,49% des dépenses totales.

M. LE MAIRE passe ensuite en revue les montants accordés par la commune dans le cadre de la politique sociale (culture, sport et autres loisirs, aide sociale aux habitants et aide internationale).

M. FILLET dit que l'approbation des comptes 2016 sera portée à l'ordre du jour de la séance du 10 mai. Il invite les conseillers à envoyer leurs éventuels commentaires à l'Exécutif ou au Secrétariat d'ici au 8 mai.

13. Crédits supplémentaires 2016 – vote d'une délibération

M. FILLET passe la parole au Président de la commission des Finances, M. HUNZIKER.

M. HUNZIKER dit que la commission des Finances a pris connaissance, lors de dernière séance, de la liste de crédits supplémentaires, laquelle totalise CHF 385'526.12. La résolution fait mention de tous les dépassements effectués. Dépassements moins importants que les années précédentes.

M. HUNZIKER passe en revue les dépassements point par point.

Aucune question ou remarque n'étant formulée suite à cette lecture, M. FILLET soumet la délibération au vote.

Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et les moyens de les couvrir

Vu le préavis de la commission Finances-Logement-Naturalisation du 4 avril 2017 ;
vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide par 13 voix pour et 1 abstention :

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2016 suivants pour un montant total de

385'526.12 CHF, soit :

Rubrique	Titre	Dépassements CHF
0200.300.00	Indemnités Maire et Adjoints	1'798.80
0200.301.00	Traitements du personnel	625.60
0200.303.00	Assurances sociales	2'189.85
0500.303.00	Assurances sociales	50.30
0500.308.00	Personnel Intérimaire	13'975.20
0500.318.00	Honoraires, prestations de service	21'039.68
0800.316.00	Loyers, fermages, redevances	2'100.00

0900.318.00	Honoraires et prestations de services	198.65
1100.301.00	Traitements du personnel	2'305.25
1100.303.00	Assurances sociales	148.70
1100.305.00	Assurances maladie et accidents	213.55
1100.351.00	Dédommagement du canton	761.30
1100.352.00	Dédommagements des communes	6'068.10
1400.312.00	Energie	9.70
2100.308.00	Personnel intérimaire	1'473.10
2100.311.00	Mobilier, machines, véhicules, mat.	442.85
2100.312.00	Energie	443.75
Rubrique	Titre	Dépassements CHF
2100.313.00	Fournitures et marchandises	1'487.22
2100.318.00	Honoraires, prestations de service	4'782.65
3000.318.00	Honoraires, prestations de service	4'492.12
3400.303.00	Assurances sociales	79.30
3400.312.00	Energie	807.55
3400.365.00	Subventions aux institutions privées	11'341.50
5400.318.00	Honoraires, prestations de service	349.74
5404.308.00	Personnel intérimaire	2'703.02
5404.330.00	Patrimoine financier – EVE	99'999.00
5800.367.00	Solidarité internationale	5'000.00
6200.303.00	Assurances sociales	66.95
6200.312.00	Eclairage des chaussées	1'290.40
6200.315.00	Entretien mobiliers par des tiers	2'573.84
6200.318.00	Honoraires, prestations de service	2'903.56
7400.314.00	Entretien immeubles par des tiers	11'156.00
9000.330.00	Pertes sur débiteurs	84'779.00
9000.346.00	Compensation communes françaises	51'462.02
9000.351.00	Frais de perception des impôts	45'988.17
9400.320.00	Intérêts passifs	419.70

Total**385'526.12**

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

14. Résolution relative à l'envoi en commission Social-Jeunesse-Ainés pour un examen des modalités d'ouverture de l'Espace Jeunes sur la commune de Puplinge

M. FILLET passe la parole à M. GRAND.

M. GRAND dit la nécessité d'une adaptation des plages d'ouverture du local Jeunes afin de mieux cibler la population jeune de la commune, et particulièrement la tranche des 12-16 ans. M. GRAND déplore

par ailleurs que les efforts consentis par la commune pour répondre à l'augmentation de sa population ne concernent pas suffisamment la politique de la jeunesse.

M. HUNZIKER demande si le budget supplémentaire de la commission (CHF 5'000.-) suffira à répondre aux éventuels nouveaux besoins.

M. GRAND répond qu'au-delà de la question financière, c'est plutôt la question de disponibilité des TSHM qui risque de se poser, puisque les deux travailleurs sociaux en activité sur la commune s'occupent de 11 autres communes.

Aucune question ou remarque n'étant formulée, M. FILLET soumet la délibération au vote.

Résolution relative à l'envoi en commission Social-Jeunesse-Aînés pour un examen des modalités d'ouverture de l'Espace Jeunes sur la commune de Puplinge

Vu l'augmentation récente d'environ 20% de la population sur la commune de Puplinge liée à la construction du nouveau quartier des Hutins ;

Vu le fait que la commune de Puplinge a déjà pris les mesures nécessaires pour anticiper les besoins sociaux liés à cette augmentation, notamment dans le domaine de l'aide sociale, de la petite enfance (EVE Puplinge), de l'encadrement extra-scolaire (locaux GIAP), des futurs locaux pour les sociétés communales (locaux IEPA, salle polyvalente) des aînés et des personnes à mobilité réduite (IEPA, arcade IMAD, club aînés) ;

Vu l'horaire réduit de l'Espace Jeunes en place depuis 2013, de 16h30 à 19h00, les vendredis, hors vacances scolaires, révèle une très faible fréquentation des 12-16 ans et que les Travailleurs Sociaux Hors-Murs (TSHM) ont besoin d'un point de contact pour assurer le suivi social de cette population ;

Vu qu'aucune activité encadrée, hors club sportif, n'est proposée aux jeunes adultes entre 16 et 25 ans et que les TSHM ont besoin d'un point de contact pour assurer le suivi social de cette population ;

Vu que la commission social-Jeunesse-Aînés a prévu un budget supplémentaire de CHF 5'000.- sur le budget 2017, approuvé par le Conseil municipal, pour répondre à ces besoins ;

Sur proposition de Mme POTENZA et de M. GRAND,

Le Conseil municipal propose, à l'unanimité des membres présents :

1. La poursuite de la politique d'ouverture d'un local sous gestion TSHM en adaptant les plages d'ouverture et l'âge-cible aux besoins de la commune.
2. L'envoi en commission Social-Jeunesse-Aînés pour un examen des modalités d'ouverture de l'Espace Jeunes sur la commune de Puplinge.

15. Propositions individuelles et questions

M. LÄDERACH dit avoir été témoin d'un contrôle de police en face de l'école, au cours duquel les policiers ont fait garer la voiture et son automobiliste sur le trottoir, mettant en danger les personnes présentes, et notamment les enfants qui sortaient de l'école. Il s'agissait de la police cantonale.

M. LE MAIRE transmettra l'information mais dit que la commune n'a aucun pouvoir sur le mode organisationnel de la police cantonale.

M. GRAND demande si l'Exécutif prévoit une communication à la population concernant le fort excédent des comptes 2016.

M. LE MAIRE répond que l'information sera effectivement relayée par le site officiel de la commune.

M. NICOLE remercie les organisateurs de la sortie du Conseil municipal, et de son repas, qui furent parfaits. Applaudissements de l'assemblée.

M. NICOLE aimerait savoir ce qui va se faire concernant le trottoir qui se déchausse en face du 23 rue de Graman.

M. ARTER répond que le problème va être pris en main dans les quatre jours qui viennent.

La séance est levée à 22H05.

Le Président

Eric Fillet

Le Vice-Président

Jérôme Grand

Le Secrétaire

Patrick Arter

Puplinge, le 27 avril 2017